

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 42/25-1015.05

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

Le mercredi 15 octobre 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.
Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.
Madame Fabienne BLANC-TAILLEUR est désignée et accepte cette fonction.

Etaient présents : Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Véronique VILLIEN, Alain Claude CULLET, Didier DESUMEUR, Alexandra MARTIN, Jessica CHAVOUTIER, Clément SUCHET, Pascal BONNET.

Etaient excusés : Stéphane PORTHEAULT a donné pouvoir à Alain Claude CULLET.
Pascal MUCKLEY a donné pouvoir à Françoise CROUSAZ.
Colette GUIGONNET ROUSTAIN a donné pouvoir à Alexandra MARTIN.
Jean-Maurice MATHELET a donné pouvoir à Pascal BONNET.
Dominique THABUIS.

Était absent : Geoffrey MONTEILLET.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation 09 octobre 2025

OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil Municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Considérant la réorganisation des services et la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité social territorial en date du 25 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non-complet (31/35^e).
- **APPROUVE** le tableau des emplois ainsi modifié :

TABLEAU DES EMPLOIS

GRADE	TYPE POSTE	TEMPS POSTE	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	DATE DELIBERATION CREANT LE POSTE
SERVICE SECRETARIAT				
ATTACHE TERRITORIAL	PERMANENT	35H00	1	21/07/2023
ADJOINT ADMINISTRATIF (ouvert aux 3 grades)	PERMANENT	35H00	1	15/05/2024
ADJOINT ADMINISTRATIF	PERMANENT	35H00	1	22/11/2021
SERVICE ECOLE ET PERISCOLAIRE				
ADJOINT TECHNIQUE (ouvert aux 3 grades du cadre d'emploi)	PERMANENT	24H00	0,69	15/05/2024
ADJOINT TECHNIQUE	PERMANENT	29H00	0,83	29/03/2023
ADJOINT TECHNIQUE	PERMANENT	35H00	1	27/05/2019
ATSEM (ouvert aux 2 grades)	PERMANENT	35H00	1	15/05/2024
SERVICE TECHNIQUE				
AGENT DE MAITRISE	PERMANENT	35H00	1	09/03/2020
ADJOINT TECHNIQUE	PERMANENT	35H00	1	12/04/2021
ADJOINT TECHNIQUE (ouvert aux 3 grades du cadre d'emploi)	PERMANENT	35H00	1	12/09/2022
SERVICE POLICE MUNICIPAL				
AGENT DE POLICE MUNICIPALE (ouvert au grade de gardien-brigadier & brigadier-chef principal)	PERMANENT	35H00	1	22/11/2022

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Françoise CROUSAZ.



[Handwritten signature of Françoise Crousaz]

Le Secrétaire de séance,
Fabienne BLANC-TAILLEUR.

[Handwritten signature of Fabienne Blanc-Tailleur]